



Intervention CGT

Comité Social Territorial du 11 septembre 2026

D03 - Direction du Commerce et de l'artisanat : Nouvelle organisation



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST,

Lors du CST du 1^{er} juillet dernier, la CGT, avec les autres organisations syndicales, ont demandé le report de ce dossier. Cette demande n'était pas une opposition de principe à la réorganisation, mais la volonté d'obtenir des garanties pour les agents et agentes et de restaurer la confiance dans un contexte social particulièrement dégradé.

Depuis, des échanges ont eu lieu avec les agents et agentes, la DRH et les représentants du personnel. Dans ces conditions, la CGT considère que des avancées ont été obtenues et **émettra un avis favorable sur cette nouvelle organisation**, mais cet avis est assorti de conditions.

Nous demandons tout d'abord que **les recrutements soient conduits dans une totale transparence**, avec des règles claires et équitables pour les agents et agentes qui souhaitent se positionner sur les postes.

Nous demandons également que **l'accompagnement de la DRH se poursuive dans la durée**, et pas uniquement jusqu'à la mise en place de la nouvelle organisation. Le suivi devra permettre de mesurer les effets réels de cette

réorganisation sur les relations de travail, la charge de travail et le fonctionnement collectif.

La CGT souhaite par ailleurs qu'une **réflexion soit engagée sur l'aménagement des locaux**. Les conditions matérielles de travail participent directement à la cohésion d'une équipe et à la qualité du service rendu.

Enfin, compte tenu de l'histoire récente et plus anciennes de cette direction et de l'instabilité managériale qu'elle a connue, nous demandons qu'un **accompagnement spécifique de l'équipe de direction** soit mis en place afin de consolider les pratiques d'encadrement des équipes et de restaurer durablement un climat de confiance.

Notre avis favorable traduit notre volonté de donner une chance à cette nouvelle organisation, à **condition que les engagements pris soient effectivement tenus et suivis dans le temps**.